

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 35

Artikel: Les gaietés de la table d'hôte
Autor: N.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197061>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE
 Montreux, Gex, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
 Suisse : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
 Etranger : Un an, fr. 7,20.
 Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
 Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
 Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Mazas.

Voici quelques souvenirs de cette grande prison parisienne actuellement en démolition. Nous les extrayons d'un long et intéressant article du *Petit Parisien*.

La prison de Mazas, achevée en 1850, pouvait loger 1200 prisonniers; aussi, dans le monde du crime, elle était appelée l'« Hôtel des douze cents couverts. »

On n'oubliera point que c'est là qu'au coup d'Etat de 1851 on incarcéra les représentants du peuple restés fidèles à la République. Rien n'ayant été préparé pour les recevoir, ils y furent traités comme des voleurs ou des assassins.

C'est à Mazas où l'on appliqua pour la première fois le système cellulaire en grand. Jusque-là, le cachot solitaire avait toujours été considéré comme une aggravation de peine. On voulut en faire la loi générale. A Mazas, chaque prisonnier se trouvait isolé, même quand il allait au promenoir; il ne pouvait voir qui que ce soit, ni être vu daucune autre personne que le gardien.

On a donné sur la vie des détenus à Mazas des détails curieux.

Le mobilier de la cellule se composait d'un lit en fer fixé au mur à l'aide de charnières mobiles, d'une table de bois également scellée à la muraille, et d'un escabeau attaché par une chaîne, afin qu'il ne pût servir d'instrument de violence contre les gardiens. Le lever, en hiver, avait lieu à six heures, à quatre heures en été. Chaque détenu faisait son lit, puis le rabattait contre le mur, et procédait à sa toilette avec l'eau de son bidon. Par série de quarante, les prisonniers étaient ensuite conduits dans les promenoirs. Là, seul, comme je l'ai dit, chacun d'eux prenait l'air durant une demi-heure.

A ce moment, on distribuait la soupe, composée de 5 décilitres de bouillon maigre, de 100 grammes environ de pommes de terre ou de légumes de la saison, parfois de riz ou de haricots; dès le grand matin, un pain de 750 grammes avait été donné à chaque prisonnier pour toute la journée.

Cette journée différait pour les prévenus et pour les condamnés. Les prévenus, en effet, n'étaient pas astreints au travail. Au contraire, les condamnés devaient travailler, toujours dans leur cellule. Leur besogne variait suivant les aptitudes de chacun, et aussi suivant les genres d'industries que l'entrepreneur du travail avait pu se procurer.

Le système d'emprisonnement cellulaire, appliqué en premier lieu à Mazas, a été étendu à dix-huit prisons en France.

Dans ces établissements, les détenus portent souvent un masque, — non de fer, comme celui du célèbre prisonnier de la Bastille, — mais de coton tissé. Dans leur cellule, longue de 3 mètres 50 sur 2 mètres 40 de large et haute de 3 mètres, ils peuvent rester le visage découvert. Mais dès qu'un gardien entre, à plus

forte raison dès qu'un étranger, un magistrat, un fonctionnaire, un membre de la Commission de surveillance des prisons se fait ouvrir la porte de la cellule, le détenu rabat sur sa figure le masque appelé « cagoule » et qui, fixé au cou comme un capuchon, enserre la tête toute entière. Quand il sort de sa cellule pour aller à la promenade ou au parloir, chaque fois qu'il risque de rencontrer en chemin d'autres prisonniers, il fait de même.

Cette mesure a été prise pour empêcher les détenus enfermés dans une même prison de se reconnaître à leur sortie, de se concerter pour quelque mauvais coup, et surtout pour empêcher qu'après sa libération, un condamné ayant repris sa place dans la société, une fois sa dette payée, ne soit découvert par un de ses anciens camarades de prison qui se livrera à son égard à un odieux chantage, le menacera de dire qui il est, c'est-à-dire de lui faire perdre la situation laborieusement et honnêtement reconquise, s'il ne lui donne de l'argent.

C'est depuis la création des prisons cellulaires, c'est-à-dire depuis la loi de 1875, que la « cagoule » existe.

Les gaietés de la table d'hôte.

Sous ce titre, un de nos abonnés nous écrit :

« J'ai passé quelques semaines dans un petit hôtel de nos Alpes, où l'on a le précieux avantage de vivre comme en famille.

Au nombre de mes compagnons de villégiature, étaient un de nos touristes bien connu, très intrépide malgré son âge, et un Anglais, ami de notre pays, où il vient régulièrement passer l'été.

Très originaux, ces messieurs, que le hasard avait fait voisins de table, étaient la joie de tous nos repas.

Le clubiste tempêtait sans trêve, avec une franchise, une brusquerie que rien n'arrêtait, contre « l'invasion » de notre pays par les étrangers et contre « l'appriboisement » de nos montagnes. L'Anglais, en revanche, estimait que rien n'est plus juste. La Suisse, avec toutes ses beautés naturelles, est, en quelque sorte, un « parc international »; elle appartient à tout le monde. Il ne pouvait également louer assez les nombreux chemins de fer qui montent à l'assaut de nos cimes les plus escarpées.

Mes deux compagnons décidèrent un jour l'ascension d'une sommité voisine, que gravit un élégant chemin de fer à crémaillère. L'Anglais, dont une respectable obésité tempère les ardeurs, montera en wagon. Le clubiste, naturellement, n'en veut pas entendre parler. C'est à pied qu'il fera la course, « à l'ancienne mode, qui sera toujours la meilleure. »

Je ne puis résister au désir de vous narrer le dialogue suivant, auquel donna lieu, entre nos deux originaux, le projet qu'ils caressaient. C'était à souper, la veille de l'excursion :

— Ainsi donc, maossié, vo ne vaolé pas venir en chemin de fer? C'était dommage; no aurions fait route ensemble.

— Non, milord — c'était toujours ainsi que le clubiste appelaient son voisin — je ne veux pas aller en chemin de fer et c'est justement pour n'être pas avec vous. Vous savez bien que, à la montagne, je n'aime pas les étrangers.

— Merci; toujours amiable. Cependant vo aurez beau faire, no no retroverons là-haut.

— Oh! là-haut, la vue de nos — il appuya sur ce mot — montagnes me fait tout oublier. Je ne vois rien d'autre.

— Mais, moà aussi, maossié, je volai contempler la viou de ros — appuyant aussi sur ce mot — montagnes.

— A votre service, milord, il y en a assez pour tout le monde. Nous pouvons mordre au même morceau sans crainte de nous renconter.

— Décidément, vo ne aimez pas du tout les étrangers?

— Je les aime chez eux, mais pas chez nous.

— Mais que feraient les Souisses, s'ils n'avaient pas tous ces visiteurs?

— Les « Souisses », ils feraient des économies.

— L'industrie des étrangers, comme vo dites ici, est portant vaotre principal ressource.

— C'est une école de mendicité et de dépendances, sous toutes les formes, que cette fameuse « industrie des étrangers » et rien autre.

— Aoh! vo êtes bien sévère por vos compatriotes.

— C'est mon opinion, que voulez-vous. Et maintenant, milord, je vous quitte. Je vais me coucher. Demain, je me lève avec le soleil.

— Aoh! pas moà! Le soleil il se lève trop tôt, en Suisse.

— C'est pour avoir au moins un moment de bon, avant le réveil de « nos hôtes », que le soleil se lève si tôt. Il n'aime pas tous ces admirateurs de convention.

— Permettez, maossié, le soleil il louit pour tout le monde.

— Oui, depuis neufheures. Avant, c'est pour les Suisses, seulement

— Paardon, vo savez bien que pour les Anglais, il ne se couché jamais.

— Je l'oubliais, milord, excusez-moi. C'est vrai, le soleil ne se couche jamais sur les possessions de Sa très gracieuse Majesté la reine Victoria, mais, pour se compenser un peu de cette interminable veille, il fait toujours un petit somme, en passant, sur les brouillards de la Tamise.

— Aoh! vo volé tojors avoir le dernier mot.

— Et vous, milord, toujours la première place. Cette fois, je vous quitte. Bonsoir tout le monde.

— Bonne nouit, maossié Tartarin.

— Bonne nuit, milord de la Crémallière.

— Comment vo appellé moà?

— Je vous dirai cela demain, là-haut, si nous nous voyons. Bonne nuit, milord ». N.